

Travailler en zone ATEX

OBJECTIFS

Identifier le cadre réglementaire applicable aux Atmosphères Explosives,
Repérer les zones classées à risques d'explosion dans son établissement (pour les stages intra uniquement),
Participer à la mise en œuvre des procédures et moyens de prévention,
Adapter son comportement et ses pratiques professionnelles à l'environnement ATEX,
Appliquer et / ou faire appliquer les procédures spécifiques (AT, Permis de feu).

PUBLIC CONCERNE

Opérateurs, conducteurs d'appareils ou d'installations, agents de maîtrise, agents de maintenance, salariés des entreprises extérieures (dépannage, nettoyage...) travailleurs temporaires, toute personne appelée à travailler dans un secteur classé « zones à risques d'explosion »

INTERVENANT

1 technicien de formation spécialiste en zone Atmosphères Explosives

DUREE

1 jour soit 07 heures

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Salle de cours équipée,
Exposés,
Vidéos,
Travaux de groupe sur des situations,
Expériences pratiques.

CONTENU DE LA FORMATION

Généralités sur les atmosphères explosives :
Le mécanisme de l'explosion,
Les classifications des zones,
Les grandeurs physiques (LIE, LES, PE, PVS...),
Les mesures d'explosimétrie,
La signalisation,
Les EPI spécifiques contre les risques d'inflammation & de projection.

La réglementation applicable et les obligations de l'employeur :
L'article L230-2 du Code du Travail,
La Directive ATEX,
La Directive 99/92 CE,
Les Décrets 1553 & 1554,
L'arrêté du 19 décembre 1988,

Les obligations depuis le 30 juin 2003.

L'évaluation des risques d'explosion et les mesures d'un plan d'action :
Les procédures et mesures d'organisation du travail en zones ATEX à mettre au plan d'action,
Le plan de prévention,
Les autorisations de travail,
Les permis feu,
L'outillage et le matériel utilisable.

Cas particulier des poussières :
Arrêté du 29 juillet 1998,
La circulaire du 29 juillet 1998,
Les éléments importants pour la sécurité.

VALIDATION DU STAGE

Délivrance d'une attestation de stage.